



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Traité international
sur les ressources phytogénétiques
pour l'alimentation et l'agriculture

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

DIXIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

Rome (Italie), 20-24 novembre 2023

Rapport de la Présidente

Note du Secrétaire

À sa neuvième session, l'Organe directeur a réélu M^{me} Yasmina El Bahloul (Maroc) afin qu'elle assure la présidence de sa dixième session. Il a noté que cette réélection, ainsi que celle des vice-présidents, avait été approuvée à titre exceptionnel aux fins d'assurer la continuité des activités du Traité international, ainsi que la progression de celles-ci selon le calendrier fixé, compte tenu de l'intervalle écourté, d'une durée d'un an, avant la dixième session de l'Organe directeur.

Dans le présent document, la Présidente rend compte de différentes activités qu'elle a entreprises en tant que Présidente, de diverses tâches déléguées par l'Organe directeur au Bureau de la neuvième session et d'évolutions importantes ayant eu une incidence sur le Traité international depuis la septième session de l'Organe directeur.

Suite que l'Organe directeur est invité à donner

L'Organe directeur est invité à prendre note du rapport de la Présidente.

I. INTRODUCTION

1. La dixième session de l'Organe directeur intervient 14 mois après la neuvième session tenue à New Dehli. Avoir prévu un intervalle si court entre les sessions a permis à l'Organe directeur de réorganiser celles-ci afin qu'elles coïncident avec le calendrier biennal de la FAO. Selon les Règles de gestion financière du Traité, l'exercice financier de celui-ci doit en effet comprendre deux années civiles et coïncider avec celui de la FAO. En se réunissant en novembre 2023, l'Organe directeur reprend donc le cycle biennal normal de ses sessions, perturbé par la pandémie mondiale de Covid-19 qui avait nécessité de reporter la neuvième session de 2021 à 2022.

2. Si l'on revient sur l'historique de la période écoulée, l'Organe directeur aura tenu trois sessions en trois ans, puisqu'il avait fallu convoquer une session extraordinaire fin 2021 du fait des perturbations entraînées par la pandémie. Cela n'aurait pas été possible sans la résilience et l'engagement sans faille de mes collègues du Bureau et du Secrétariat, que je tiens avant toute chose à remercier pour leur indéfectible soutien. Ils se sont montrés aussi exceptionnels que les circonstances.

3. Au sein du Bureau, pour la dixième session, j'ai à mes côtés M^{me} Sabnam Shivakoti Aryal (région Asie), M^{me} Kim Van Seeters (région Europe), M^{me} María Antonella Parodi (région Amérique latine et Caraïbes), M. Ali Chéhadé (région Proche-Orient), M^{me} Christine Dawson (région Amérique du Nord) et M^{me} Alison Curran (région Pacifique du Sud-Ouest). M. Joaquin Salzberg (GRULAC) a lui aussi travaillé au Bureau.

4. À l'heure où nous publions le présent rapport, le Bureau s'est réuni quatre fois dans les douze mois qui ont suivi la neuvième session de l'Organe directeur. Même si depuis cette dernière session tenue en Inde, peu de temps s'est écoulé, beaucoup de choses se sont passées. Les organes intersessions de l'Organe directeur ont été très actifs et de nouvelles avancées sont à signaler sous de nombreux aspects. Un certain nombre de décisions importantes ont été prises, dans l'enceinte de divers forums du système des Nations Unies, en matière de protection de la biodiversité ainsi que de partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des informations de séquençage numérique sur les ressources génétiques. La quinzième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP-15) a donné des résultats particulièrement pertinents – on citera en particulier l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Le Bureau a donc arrêté, comme indiqué plus loin, le thème ci-après pour la dixième session : «Des semences aux solutions innovantes, protéger notre avenir: contribuer à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour des systèmes alimentaires durables».

II. COMMUNICATION D'AVIS SUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX

5. Au cours de cette période intersessions exceptionnellement courte, l'activité principale du Bureau a été la communication d'avis au Secrétaire, aux fins de la préparation rapide de la dixième session de l'Organe directeur, en novembre 2023. L'appui du Secrétariat a été essentiel pour permettre au Bureau d'effectuer une transition sans délai entre d'une part la finalisation et la publication du rapport de la neuvième session de l'Organe directeur, ainsi que des résolutions y afférentes, et d'autre part la planification de la dixième session, comportant notamment l'élaboration de l'ordre du jour et des documents de travail, et la programmation des processus intersessions.

6. La première réunion du Bureau s'est tenue deux mois après la neuvième session de l'Organe directeur. Afin de donner suite à notre session en Inde, nous avons pris note des processus de finalisation, de traduction et de publication du rapport de la neuvième session ainsi que des résolutions y afférentes dans toutes les langues officielles. Je rappelle qu'à sa neuvième session, l'Organe directeur avait aussi demandé au Secrétariat, en fonction des orientations données par le Bureau de la dixième session, de mettre à jour le Programme de travail pluriannuel provisoire, sur la base des décisions prises à sa neuvième session. J'ai le plaisir de confirmer que le Programme de travail pluriannuel a été publié sur le site Web du Traité début 2023, après que le Bureau a fait parvenir par courrier électronique ses orientations sur sa finalisation.

7. Fin 2022, les dates des principaux processus intersessions pour la dixième session de l'Organe directeur avait été arrêtées et ont été publiées sur le site Web, de façon que les représentants, délégués et parties prenantes concernés puissent les inscrire à leur calendrier. Je tiens à remercier mes vice-présidents d'avoir fait en sorte que les candidatures des différentes régions aux organes subsidiaires aient été soumises à temps au Secrétariat. On notera que le Bureau a facilité la nomination des co-présidents ainsi que la désignation des experts techniques siégeant au Comité technique ad hoc sur la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Ayant par ailleurs pris note des dates du Colloque mondial sur les droits des agriculteurs, nous nous sommes employés, en collaboration avec le Secrétariat, à trouver des personnes issues des pays en développement des différentes régions susceptibles de participer à l'événement. Le Bureau a aussi été tenu régulièrement informé des processus intersessions et des résultats des débats des organes subsidiaires. Enfin, il a noté qu'il convenait d'arrêter les dates et les lieux des réunions préparatoires régionales de la dixième session de l'Organe directeur.

8. La reconstitution du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages nous donne l'occasion d'essayer une nouvelle fois de parvenir à un accord concernant les améliorations qu'il est absolument nécessaire d'apporter aux activités et au fonctionnement du Système multilatéral. Si d'après négociations sont à prévoir, et si d'importantes questions restent en suspens, je reste optimiste et ne doute pas que les co-présidents du Groupe de travail sauront faire aboutir fructueusement le processus. J'exhorte toutefois les Parties contractantes à ne pas manquer cette occasion historique qui s'offre ainsi en faisant preuve de compréhension et en s'ouvrant aux compromis, afin de parvenir sur ces questions à un accord qui puisse servir de point de départ à l'action.

9. Le Bureau a finalisé l'ordre du jour provisoire de la dixième session et passé en revue la liste des documents de travail. Prenant note de ce que la session durerait cinq jours, il a discuté des modalités d'organisation de celle-ci et suggéré que les séances plénières (et dans la mesure du possible les séances des principaux groupes de contact) soient retransmises en direct.

10. En préparant la session, le Bureau a pris note des états financiers et constaté avec inquiétude que toutes les Parties contractantes ne s'étaient pas acquittées de leur contribution au Budget administratif de base. Il a invité le Secrétariat à poursuivre ses efforts de mobilisation des Parties prenantes afin d'accroître le nombre et le niveau des contributions au Traité. Le Secrétariat prévoit de présenter un nouveau format de Budget administratif de base, pour mise en œuvre à la onzième session, afin de rendre les choses plus claires et de mieux assurer la correspondance entre le budget et le Programme de travail. Le Bureau a pris note du fait que le projet de structure de ce nouveau format serait présenté pour examen à la dixième session.

11. Le Bureau a aussi discuté et convenu du processus et du calendrier d'élaboration de la Stratégie de renforcement des capacités ainsi que des documents de la dixième session. Il a pris note de la Stratégie de communication et du projet de Stratégie de renforcement des capacités. Il a par ailleurs été tenu informé des avancées de la Stratégie de communication, et le plan de communication lui a été transmis avant la session.

III. RECONDUCTION DU MANDAT DU SECRÉTAIRE DE L'ORGANE DIRECTEUR DU TRAITÉ INTERNATIONAL

12. À sa neuvième session, l'Organe directeur a demandé au Bureau de la dixième session d'élaborer une proposition relative à la durée du mandat de secrétaire, en consultation avec la FAO, et de formuler des recommandations à son intention lors de sa dixième session. J'ai le plaisir de faire savoir qu'à l'issue de ces consultations, le Bureau a convenu de recommander que le secrétaire exerce son mandat pour une période de quatre ans, renouvelable une fois. On trouvera cette proposition dans le document IT/GB-10/23/19.2, intitulé *Mandat du secrétaire de l'Organe directeur du Traité*

international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture – proposition d'amendement à apporter au Règlement intérieur.

IV. RELATIONS AVEC D'AUTRES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX, ORGANISATIONS COMPÉTENTES ET PROCESSUS POLITIQUES

13. J'ai le plaisir de faire savoir que le Bureau a beaucoup œuvré, ces derniers mois, à définir et promouvoir la collaboration avec d'autres organisations pertinentes. La période a été marquée par d'importantes avancées, dans le cadre multilatéral et au sein du système des Nations Unies, s'agissant de répondre à la nécessité de faire face à la crise de la biodiversité et d'accélérer nos efforts communs en faveur de sa conservation et de son utilisation durable, et de nouvelles approches sont envisagées pour garantir un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des informations de séquençage numérique sur les ressources génétiques. Je fournis dans les paragraphes suivants quelques détails sur ma participation à diverses réunions et processus pertinents de partenaires clés, ainsi qu'un résumé des conseils du Bureau en matière de coopération internationale.

14. Le Bureau a régulièrement évoqué les résultats de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (COP-15) et leurs possibles implications dans le cadre de la mise en œuvre du Traité. Plusieurs vice-présidents et moi-même avons participé à la Conférence, ce qui nous a permis de nous réunir de manière informelle et d'échanger régulièrement nos points de vue quant à l'état d'avancement des négociations. J'ai aussi pris part à diverses manifestations parallèles en lien avec les ressources phytogénétiques et j'ai pu rencontrer nos partenaires internationaux en marge de la Conférence, notamment la Directrice générale adjointe de la FAO, M^{me} Maria Helena Semedo, avec qui j'ai échangé sur un certain nombre de questions pertinentes.

15. Le Bureau a eu l'occasion d'évoquer les premières considérations relatives aux résultats de la COP-15 à peine trois jours après la fin de la Conférence. À sa troisième réunion, il a convenu de centrer la session sur le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et, d'après la proposition des organes subsidiaires intersessions, d'étudier les implications possibles, dans leurs domaines d'action respectifs, des résultats du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal pour les travaux relatifs au Traité international. J'ai le plaisir d'annoncer que pour donner suite à cette proposition, de nombreuses considérations ont été envisagées lors de la préparation des débats de l'Organe directeur – elles figurent dans le document portant la cote IT/GB-10/23/07, intitulé *The Role of Plant Genetic Resources for Food and Agriculture within the Global Biodiversity Framework* (Rôle des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture au sein du Cadre Mondial de la biodiversité).

16. Comme préconisé par l'Organe directeur, j'ai eu la joie de présider le Conseil consultatif international de la Chambre forte semencière mondiale de Svalbard, qui s'est réuni du 11 au 13 octobre 2022. Pour rappel, la mission du Conseil consultatif international est de formuler des conseils et des recommandations concernant les activités de la Chambre forte semencière à l'intention des trois organisations partenaires: le Centre nordique de ressources génétiques (NordGen), le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures et le Ministère norvégien de l'agriculture et de l'alimentation. Le Conseil consultatif international aide à accroître la transparence et sert de garantie supplémentaire aux dépositaires du monde entier qui utilisent la Chambre forte semencière mondiale de Svalbard pour conserver leurs collections de semences. À cette occasion, le Ministère norvégien des affaires étrangères a invité environ soixante-dix ambassadeurs et chefs de missions résidant en Norvège à effectuer une visite diplomatique à Svalbard afin d'en apprendre davantage sur l'importante mission de la Chambre forte semencière.

17. Je souhaite rappeler que le Bureau a dû sélectionner, avant la fin de l'année 2022, deux candidats, l'un venant d'Europe et l'autre du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), susceptibles d'être nommés par l'Organe subsidiaire pour assurer les fonctions vacantes au sein du Conseil exécutif du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures. Le Bureau a examiné les candidatures soumises par les deux régions pour siéger au Conseil exécutif du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures à compter de janvier 2023, prenant note de la longue

expérience et du haut niveau des candidats. Après avoir vérifié qu'ils satisfaisaient aux conditions requises, et conformément aux procédures applicables, le Bureau a convenu de retenir les candidatures et d'annoncer la nomination de MM. Carlos Furche et Dagfinn Høybråten; il a prié le Secrétariat de confirmer que les intéressés souhaitaient bien siéger au Conseil exécutif, et d'informer les présidents respectifs du Conseil des donateurs et du Conseil exécutif de cette décision.

18. D'autres domaines de collaboration avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures ont été évoqués lors des réunions du Bureau. J'ai été invitée à participer activement au sommet mondial consacré à la diversité des cultures organisé conjointement par le Fonds fiduciaire mondial et le Secrétariat du Traité international. Cette manifestation, intitulée «Empowering Seed Banks to Combat the Climate, Biodiversity and Food Crises» (Donner aux banques de semences les moyens de lutter contre les crises du climat, de la biodiversité et de l'alimentation) se tiendra à Berlin (Allemagne) le 14 novembre 2023. Je me réjouis de présenter à l'Organe directeur à sa dixième session un rapport oral sur cet important rassemblement.

19. En novembre, le Secrétaire nous a fait savoir que le Secrétariat s'était associé au Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures afin de mobiliser un soutien en faveur des collections détenues au titre de l'article 15 qui rencontreraient des difficultés pour s'assurer des financements à l'appui de leurs activités essentielles. Cette nouvelle coopération a été mise en place en application de la Résolution 12/2022, dans l'objectif de fournir les ressources nécessaires à court terme pour financer les activités essentielles des collections internationales établies au titre d'accords relevant de l'article 15 qui ne s'inscrivent pas dans la structure de gouvernance d'unification du système CGIAR («One CGIAR»), en attendant que le Fonds de dotation du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures ait atteint un niveau suffisant pour financer les collections à perpétuité. Le Bureau a noté que le Secrétariat et le Fonds fiduciaire prévoyaient de partager avec le Comité permanent de la stratégie de financement et de la mobilisation des ressources, à sa prochaine réunion, le cadre opérationnel en cours d'élaboration pour l'installation conjointe. Ce processus devra s'inscrire dans la droite ligne du processus suivi pour l'établissement de la réserve d'urgence de collections de matériel génétique menacées.

20. Le Bureau, ayant noté l'importance d'apporter un soutien aux collections de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) menacées, a accueilli avec satisfaction l'initiative du Secrétariat, avec l'appui de l'Union européenne et en collaboration avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, le Bureau des urgences de la FAO et d'autres partenaires, visant à sauver une collection vaste et unique de matériel phylogénétique située dans une zone de conflit actif dans l'Est de l'Ukraine, et à la déplacer vers un lieu plus sûr dans l'Ouest du pays.

21. Comme vous vous en souvenez, depuis juin 2020, le Secrétariat est hébergé par le Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement (OCB). J'ai le plaisir de vous informer qu'en marge de sa réunion de juin 2023, le Bureau a rencontré le chef de l'OCB nouvellement nommé, M. Kaveh Zahedi. Cette rencontre a été une excellente occasion de mieux comprendre comment la FAO progresse dans son calendrier et ses programmes relatifs au changement climatique et à la biodiversité, ainsi que le rôle que le Traité peut jouer à l'appui de ces efforts.

22. J'ai par ailleurs participé à la manifestation spéciale intitulée «Connecting the Dots», organisée à l'occasion du 40^e anniversaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) et dans le prolongement de l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. J'y ai fait ressortir le rôle que le Traité était appelé à jouer pour faire le lien entre nature et agriculture face aux problématiques de l'insécurité alimentaire, du changement climatique, de la perte de biodiversité et de l'extinction d'espèces. Cette manifestation m'a permis d'échanger des informations sur les végétaux, et de discuter du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et de ses répercussions sur la mise en œuvre du Traité à la dixième session de l'Organe directeur. J'ai souligné l'importance de la cible 13 du Cadre mondial relative à l'accès et au partage des avantages, faisant observer que le Traité constituait l'instrument multilatéral d'accès et de partage des avantages le plus avancé actuellement en fonctionnement. J'ai également souligné la nécessité de déployer une action mondiale synchronisée dans tous les secteurs afin de

garantir des financements en faveur de l'utilisation durable de la biodiversité, en mettant en avant le Fonds pour le partage des avantages du Traité.

23. J'ai eu le privilège d'assister au Colloque mondial sur les droits des agriculteurs, qui s'est tenu en Inde en septembre 2023. Lors de ce colloque, j'ai activement pris part aux discussions avec les participants concernant la réalisation des droits des agriculteurs en vertu des dispositions de l'article 9 du Traité international, et j'ai contribué aux échanges d'idées et de points de vue sur ce sujet essentiel.

24. J'ai étroitement suivi le colloque et me suis beaucoup intéressée aux différentes manifestations organisées en parallèle pour présenter des idées et des initiatives novatrices visant à encourager, orienter et promouvoir la réalisation des droits des agriculteurs.

V. CONCLUSION

25. Même si l'intervalle entre les sessions a été très court, l'ordre du jour de la dixième session de l'Organe directeur est chargé. Nous devons contribuer à faire avancer le programme en matière de biodiversité au niveau du système des Nations Unies et renforcer notre dialogue afin de faire suite à l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

26. Pour conclure mon rapport, je voudrais rappeler que le Traité offre la plateforme la plus importante d'unification de toutes les régions au service de notre objectif commun de sauvegarde de la diversité des plantes qui nourrissent aujourd'hui le monde et qui pourraient nourrir demain les générations futures. Notre responsabilité est unique, et nous devrions laisser de côté nos différences afin d'œuvrer à des solutions réellement multilatérales. L'avenir de la sécurité alimentaire et de l'agriculture durable en dépend.

27. Je tiens à exprimer toute ma gratitude pour l'opportunité qui m'a été donnée de contribuer à cette noble activité en tant que Présidente de la région Afrique et Présidente de l'Organe directeur. Cela a été un grand honneur pour moi d'avoir travaillé en étroite collaboration avec mes collègues du Bureau de manière très dynamique et efficace. Je remercie la direction de la FAO ainsi que tous les représentants gouvernementaux et non gouvernementaux qui ont apporté leur soutien à la mise en œuvre du Traité. Rencontrer tant de personnes engagées a été pour moi une source d'inspiration. Mes plus vifs remerciements vont au Gouvernement de mon pays, le Royaume du Maroc, et aux représentants africains. Je tiens également à remercier tout particulièrement M. Kent Nnadozie et l'équipe dévouée du Secrétariat du Traité.